

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
du 20 décembre 2023  
N° 24692

**La Présidente de Limoges Métropole**

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-10.

Mé la délibération n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, une délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance verte au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence HÉROLD assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Code de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Sylvain ATTARD, Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance verte au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime agricole, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 86-107 du 13 septembre 1986 relative à la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Décisions relatives et décisions relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Procédures de service fait, les attributions de service, l'attribution des prestations, l'attribution de capacités, l'attribution de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subvention de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte intervenant par engagement supplémentaire, notamment les plans, annexes à l'acte d'engagement relatifs à la prestation d'un sous-traitant ou sous-traitée.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Sylvain ATTARD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Laurence HÉROLD.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



**ARR\_SIGN\_24692\_ATTARD.pdf**  
(.pdf, 154,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**